

## Travail

## Initiative express pour un salaire minimum

### Les syndicats comptent sur le peuple pour fixer une paie d'au moins 23 francs de l'heure

Marc Moulin

Ils se donnent jusqu'à la date symbolique du 1er mai pour récolter les 5227 signatures valables nécessaires. Pour doter le canton d'un salaire minimum, les syndicats genevois ont annoncé lundi le lancement d'une initiative législative qu'ils veulent faire aboutir en un temps record de trois grosses semaines, en pleine période électorale. Le texte interdirait, sauf exception, de payer quelqu'un moins de 23 francs de l'heure. Cette rémunération équivaut à un salaire mensuel de 4086 francs (pour une semaine de 41 heures).

«L'objectif est de lutter contre la précarité, mais en refusant la division entre salariés et en situant au niveau des patrons la responsabilité de la sous-enchère sa-

lariale», explique Manuela Cattani, qui préside la Communauté genevoise d'action syndicale. La démarche est ainsi une réplique aux initiatives que l'UDC et le MCG ont successivement lancées cet hiver sur l'embauche prioritaire des résidents. «Ces méthodes sont inefficaces pour faire reculer le chômage», tranche Alessandro Pelizzari, vice-président.

#### Des échecs répétés

Les syndicats n'ont plus lancé d'initiative depuis 2011 et celle «contre la sous-enchère salariale», un texte qui, après avoir été retoqué par la justice fédérale, a musclé le contrôle des entreprises avec une inspection paritaire. En 2011, les Genevois ont rejeté (à 54%) une initiative de SolidaritéS qui visait à inscrire dans la Constitution cantonale le principe d'un plancher salarial. En 2014, ils ont refusé à 66% une initiative fédérale fixant un seuil à 22 francs de l'heure. «On a échoué une fois parce qu'il n'y avait pas de montant et l'autre fois car c'était un scrutin national», analyse Audrey

«L'objectif est de lutter contre la précarité, en situant au niveau des patrons la responsabilité de la sous-enchère»



**Manuela Cattani**  
Présidente de la Communauté d'action syndicale

Schmid, secrétaire d'Unia, qui croit aux chances de cette initiative. La voie législative permet de fixer ce plancher de 23 francs, qui serait indexé annuellement.

Le précédent neuchâtelois autorise les espoirs des initiants genevois sur cette nouvelle démarche. À Neuchâtel, après un vote de principe du peuple, les autorités ont dû mettre sur pied un salaire minimum de 20 francs

«C'est un remède qui risque de tuer le cheval. Un salaire minimum supprimerait des emplois, voire des entreprises»



**Blaise Matthey**  
Directeur général FER Genève

de l'heure, qui a obtenu l'été dernier de la justice fédérale un feu vert crucial. «Dans le droit suisse, un canton ne peut fixer un salaire minimum que sur la base d'une politique sociale, de compétence cantonale, explique Davide de Filippo, cosecrétaire général du SIT. Il n'y aurait aucun intérêt à fixer cette rémunération plancher en fonction des barèmes de l'aide sociale, mais le calcul neuchâtelois

est, lui, intéressant: il se base sur le montant des prestations complémentaires fédérales et, si on le transpose à Genève en tenant compte des primes maladie ou des loyers qui y ont cours, on arrive à 23 francs de l'heure.»

Selon les initiants, quelque 30 000 personnes ont des paies moindres à Genève, dans la restauration, l'hôtellerie, le commerce de détail, la sécurité, la coiffure ou encore les emplois de solidarité. Et ce sont souvent des femmes. Pour les syndicats, un plancher légal compléterait les conventions collectives, soit parce qu'elles prévoient des montants inférieurs, soit parce qu'elles n'existent simplement pas dans certains secteurs (48% des salariés n'en bénéficient pas). La mesure, selon ses promoteurs, limiterait en outre le recours à l'aide sociale et augmenterait le pouvoir d'achat de ses bénéficiaires, laissant présager un impact positif sur l'ensemble de l'économie.

L'initiative a son pendant parlementaire. Ensemble à Gauche a

déposé en février un projet de loi analogue. «Mais nous faisons davantage confiance au peuple qu'au Grand Conseil», déclare Jocelyne Haller, première signataire de ce projet. Les socialistes, les Verts, SolidaritéS ainsi que le Parti du travail ont témoigné de leur appui à la nouvelle initiative.

#### Scepticisme patronal

À la Fédération des entreprises romandes Genève, on estime que l'initiative, en cas de succès, aurait un résultat inverse à celui recherché. «C'est un remède qui risque de tuer le cheval, illustre Blaise Matthey, directeur général. Un salaire minimum supprimerait des emplois, voire des entreprises, et les métiers à faible valeur ajoutée seraient les plus exposés.»

La démarche syndicale est en outre vécue comme un pied de nez par le responsable patronal: «Ce plancher de 23 francs est bien supérieur au seuil fixé par plusieurs conventions collectives, note-t-il. Avec cette initiative, les syndicats tournent donc le dos au partenariat social.»